



FEDERATION SYNDICALE des activités
postales et de télécommunications
25/27 rue des Envierges 75020 PARIS
Tél 01 44 62 12 00
Fax 01 44 62 12 34

**Cette crise n'est pas
la nôtre,
ce n'est pas à nous
de payer !**

Le 16 janvier 2009

Jeudi 29 janvier : A l'appel de tous les syndicats, dans le public et le privé, grèves et manifestations !

C'est assez rare pour être souligné : tous les syndicats (CGT, FO, Solidaires, CFDT, CFTC, CGC, UNSA, CGC, FSU) appellent à la grève jeudi 29 janvier dans tout le pays.

Le gouvernement a ouvert en grand le robinet du crédit et du prêt à des organismes financiers qui n'ont cessé d'engranger des profits pendant des années, encouragés par des spéculateurs qui ont fait des profits énormes sur les marchés de la finance, de l'alimentaire, de l'énergie ou de l'immobilier.

Aujourd'hui, ce sont des centaines de milliards débloqués par le gouvernement alors que celui-ci et ses prédécesseurs ont toujours refusé d'en dépenser le centième pour les salaires ou les services publics.

Ce qui se joue en ce moment, c'est de savoir qui va payer : les salariés avec des plans de licenciement qui se multiplient, les mises au chômage technique qui se généralisent, avec une austérité salariale qui sera amplifiée au prétexte de cette crise. Ou alors les seuls responsables de cette crise : les spéculateurs de tout poil qui cherchent le profit maximal sans tenir compte des intérêts de la population.

En faisant grève et en manifestant jeudi 29 janvier, nous le dirons :

- **ce n'est pas aux salariés de payer les frais de la crise,**
- **pour sortir de cette crise, il faut augmenter les salaires et le pouvoir d'achat,**
- **il faut stopper les licenciements !**

Non à la privatisation de la Poste !

Cette crise démontre qu'il y a besoin de services publics, des services qui échappent à la loi du marché et à sa jungle ! Cette loi qui est en train de nous envoyer dans le mur...

Pourtant, de manière obstinée, le gouvernement persiste dans sa volonté de privatiser la Poste.

Bien sûr, il n'était pas question d'afficher une privatisation "brutale" et rapide dans un tel contexte social. D'autant que les acheteurs ne se seraient pas précipités à la bourse, dans l'état où elle est !

Mais la volonté de transformer la Poste en société anonyme est l'étape principale. Une fois le changement de statut opéré, plus rien n'empêchera une vente d'une partie du capital. Le ver sera dans le fruit...

C'est pour cette raison que tous les syndicats de la Poste appellent aussi de manière unitaire à la grève jeudi 29 janvier.

Alors le jeudi 29 janvier, deux raisons de faire grève : pour ne pas payer leur crise et pour dire non à la privatisation !

Privatisation :

La Constitution de 1958 nous protégerait de la privatisation ?

Cet argument développé mille fois dans *Forum* est repris sans état d'âme dans le rapport officiel de la Commission Ailleret : « *le législateur, compte tenu des missions de service public confiées à la Poste, devrait garantir le maintien d'une participation majoritaire de l'Etat, selon la logique du préambule de la Constitution de 1958* ». Tout faux !

Ce fameux préambule rappelle que « *tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité* ». Du sérieux, vous direz-vous ? Oui. En théorie... Car ce préambule, comme d'autres lois, est régulièrement bafoué.

La part de l'Etat dans France Télécom, qui a aussi des missions de service public, est maintenant de 27 %.

Pour Gaz de France, qui a aussi des missions de service public, l'affaire a été pliée en moins de trois ans.

Etape n°1 avec la loi de 2004 : « *Gaz de France et Electricité de France sont transformées en sociétés dont l'Etat détient plus de 70 % du capital* » (article 24 de la loi).

Etape n°2 avec la loi de 2006 : « *Electricité de France et Gaz de France sont des sociétés anonymes. L'Etat détient plus de 70% du capital d'Electricité de France et plus du tiers du capital de Gaz de France* ». Cette loi de 2006 entérine la fusion de GDF avec Suez, la fusion entraînant mécaniquement la baisse de la part de l'Etat.

C'est ce qu'on appelle une loi sur mesure !



Ouverture du capital = Privatisation !

Le gouvernement et la direction de la Poste tentent de rassurer le personnel en utilisant régulièrement les mots "d'ouverture du capital". Or, et cela est démontré par les faits, que le capital d'une entreprise publique soit détenu à 10, 20 ou 50 % par des actionnaires privés ne change rien à la donne.

Lorsque des actionnaires privés entrent dans le capital dans une entreprise, le seul souci est de savoir combien va leur rapporter leur mise, leur placement ; ce qu'on appelle le dividende par action. C'est ce rendement futur et présent des actions qu'ils détiennent qui détermine leur choix de venir, de rester, de menacer de partir ou de partir pour aller chercher un meilleur rendement. Ce sont donc eux, mêmes très minoritaires, qui imposent les rythmes des restructurations, les choix d'investissement, les plans de licenciement, le gel salarial... Tous ces choix sont faits pour augmenter le rendement de leurs actions, même si cela se fait au détriment de l'entreprise elle-même. A défaut, ils s'en vont et les nouveaux entrants auront les mêmes exigences !

c'est non ...

*« Le président et d'autres membres de la Commission se prononcent pour une transformation du statut de l'entreprise en société anonyme, **détenue à sa création** à 100 % par des investisseurs publics »* (Conclusions de la commission Ailleret)

A sa création, mais après ?...

Un don à la Poste après des années de hold-up ?

Pour tenter (une fois de plus...) de rassurer le personnel, Sarkozy annonce une participation de l'Etat de 1,2 milliard d'euro et de la Caisse des Dépôts de 1,5 milliard d'euro au moment de la transformation en société anonyme. Un bel affichage qui masque les prélèvements sur les comptes de l'entreprise et le défaut de paiement des missions de service public.

En 2006, au nom de nouvelles règles comptables internationales, le gouvernement français devait imposer à la Poste de provisionner 73 milliards d'euro, somme qui paraît énorme mais qui ne l'est pas vraiment puisque celle-ci correspond au paiement de l'intégralité des retraites des fonctionnaires. Des retraites qui seront bien sûr à payer mais pour certaines dans 20, 30 ans, voire plus ! Pourtant, nos dirigeants de l'époque expliquaient que cette somme nous mettait en "quasi faillite" ! Pour régler cette question, l'Etat a mis en place un mécanisme qu'on appelle libératoire afin, qu'en 2010, la Poste paie un taux de cotisation retraite équivalent aux entreprises privées.

Et pour parvenir à ce taux de prélèvement identique en 2010, l'Etat a prévu de provisionner : deux milliards en 2006, 15 % des bénéfices en 2007, 20 % en 2008, puis 25 % des bénéfices en 2009. Soit au moins le double de ce que l'on nous présente aujourd'hui comme un don de l'Etat, sans compter l'ardoise de plus de 800 millions annuels laissée à La Poste au titre des missions de service public non compensées. L'escroquerie est d'autant plus grande que pour payer les deux milliards de 2006, La Poste a dû emprunter 1,8 milliard. Et on nous présente maintenant la Poste comme une entreprise très endettée ! Un sacré culot...

Le vrai motif de cet alignement du taux des retraites n'a rien à voir avec des normes comptables : il permettra d'attirer des actionnaires privés qui ne l'auraient pas été avec des cotisations sociales plus élevées que dans les entreprises privées. Le "fromage" aurait été moins intéressant. La déclaration de la présidente de la SNCF (une autre entreprise publique) en 2006 démontre le subterfuge.

Anne-Marie Idrac, alors présidente de la SNCF, déclarait en 2006 à propos de ces normes comptables et du paiement des retraites :

« Cela n'a rien à voir avec la situation économique réelle de l'entreprise... »... et à propos d'une éventuelle "faillite" : « ce terme est abusif, inexact et faux à tous égards... ce dont on est en train de parler, c'est d'un traitement comptable nouveau des cotisations que la SNCF paie... »

et encore non !

Aujourd'hui, on privatise les murs... demain on privatisera tout court !

Même pas peur du paradoxe, les patrons de La Poste ! Se voulant rassurants, ils axent maintenant leur communication sur l'apport de capital 100 % public. Dans le même temps, ils annoncent la création d'un OPCI (Organisme de Placement collectif dédié à l'Immobilier) auquel ils ont d'ores et déjà cédé six PIC (nouveaux centres de tri). Or, cet organisme est détenu à près de 80 % par des fonds privés, notamment par des filiales de BNP Paribas ou Fortis ! Cette opération apporte un double enseignement. D'une part, en vendant des structures directement liées à la production, La Poste soumet sa future stratégie industrielle à un organisme privé... et tout cela dans le seul but de dégager quelques liquidités (100 millions pour le budget 2008) ! De nombreuses entreprises, France Télécom par exemple, qui avaient fait ce choix reviennent maintenant en arrière.

D'autre part, ce tour de passe-passe démontre clairement que la garantie pour La Poste de rester un établissement 100 % public n'est qu'un leurre. On privatise les murs... demain on privatisera tout court !

Besoin d'argent ? Pas si sûr... la preuve !

La presse nous apprend que La Banque Postale a proposé plus d'un milliard d'euros pour l'acquisition de la banque La Palatine, filiale des Caisses d'Épargne. Toujours selon ces informations, les dirigeants de LBP (filiale de la Poste) se disent prêts à avoir recours à l'endettement pour parvenir à leurs fins.

L'argument selon lequel le changement de statut est rendu indispensable à cause d'une forte dette (une des postes les plus endettées selon les élucubrations sarkozystes) est contredit par ce fait. En effet, comment une entreprise au bilan plombé par une dette abyssale pourrait trouver des établissements prêts à lui prêter des fonds ?

L'autre argument selon lequel le changement de statut serait rendu indispensable pour satisfaire des besoins de financement du groupe La Poste prend lui aussi du plomb dans l'aile. Si la Banque Postale a les moyens de financer le rachat d'un établissement bancaire, c'est qu'elle a les moyens de financer La Poste, sa maison-mère ! De plus, cette solution permettrait d'arrimer solidement la Banque Postale au groupe La Poste et donner un contenu à l'unité du groupe que prétend défendre Jean-Paul Bailly !



Jean-Paul Bailly : « Il n'y aura aucun licenciement économique collectif pendant la période du contrat de service public 2008-2012 ». Et après 2012 ?...